

## DECISION DU PRESIDENT n° 2025-773

**Objet : Petite enfance - convention de partenariat et de financement, association Planète Môme : modalité de versement du soutien financier**

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Vu la convention de partenariat et de financement signée le 1 décembre 2022 avec l'association Planète Môme visant à encadrer le soutien d'ARCHE Agglo dans la gestion de deux multi-accueils,

Vu l'article 2.4.2 qui fixe les modalités de versement du soutien financier d'ARCHE Agglo

Vu l'avenant à ladite convention signée le 14/02/2025 qui fixe le montant de base de l'aide annuelle allouée à ARCHE Agglo à 168 000 €

Considérant les difficultés de trésorerie de l'association qui va se trouver dans l'impossibilité de payer les salaires fin décembre.

### DECIDE

**Article 1** – A titre exceptionnel pour l'année 2025 le montant de l'aide allouée par ARCHE Agglo, tel que défini par l'avenant signé le 14 février 2025, sera payé suivant l'échéancier suivant, par dérogation à l'article 2.4.2 de la convention du 1 décembre 2022 : 80 % en 2025, 20 % avant le 31 mars 2026.

**Article 2** - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

**Article 3** - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 08/12/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo